



## **LE CONSEIL D'ÉTAT**

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

Office fédéral du développement territorial  
ARE  
Maria Lezzi  
Cheffe d'office  
Mühlestrasse 2  
3063 Ittigen

### **Projet d'Agglomération RUN quatrième génération : dépôt du projet**

Madame la directrice,

Le Conseil d'État du canton de Neuchâtel a le plaisir et l'honneur de vous transmettre ci-joint la version révisée de son projet d'agglomération RUN de quatrième génération, conformément aux exigences de la Confédération fixée par LInfr. du 6 octobre 2006 et les directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération de quatrième génération.

Fondé sur la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), le projet d'agglomération RUN (quatrième génération) s'inscrit dans la continuité des premier, deuxième et troisième projets déposés auprès de votre office respectivement en décembre 2007, juin 2012 et décembre 2016. Il est le résultat d'un processus intégrant l'ensemble des partenaires de l'agglomération RUN à chacune des phases de son élaboration (vision globale, stratégies sectorielles, mesures, priorisation). Mis en consultation en janvier 2021, il a également reçu un très large appui des parties prenantes et des milieux concernés.

La concrétisation de l'agglomération unique multipolaire RUN, validée par la Confédération en première, deuxième et troisième générations, reste une priorité du Conseil d'État neuchâtelois, des autorités publiques et des communes de notre agglomération, en coordination étroite avec les communes françaises limitrophes. Cette vision de notre développement territorial s'est de plus imposée dans l'organisation institutionnelle du canton par la concrétisation de la circonscription électorale unique.

Le projet qui vous est présenté précise et affine encore cette vision ambitieuse d'une agglomération unique multipolaire. Les mesures proposées renforcent la densification du milieu bâti autour des axes de transports publics structurants de notre canton, favorisent le

report modal et répondent aux objectifs du programme pour le trafic d'agglomération. Un effort particulier a notamment été fourni, en réponse au rapport d'examen de la Confédération sur le Projet d'agglomération RUN de troisième génération, sur la gestion du trafic individuel motorisé. Un accent a également été mis sur des mesures préparant et accompagnant les investissements d'ordre supérieur importants à venir dans notre canton, notamment les contournements des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. De manière générale, il réaffirme les priorités fixées par l'agglomération RUN en matière d'urbanisation et de gestion de la mobilité, garantissant l'efficacité coût/utilité des investissements planifiés pour les périodes couvertes par les horizons A et B.

Le projet d'agglomération RUN (quatrième génération) s'inscrit complètement dans la politique fédérale des agglomérations 2016+ en cherchant des alliances entre les centres urbains et les régions périurbaines. Sa mise en œuvre permettra de tenir compte des défis spécifiques à chaque région, d'atténuer l'antagonisme ville-campagne tout en contribuant à un développement cohérent du territoire et à une plus grande cohésion du canton. Clé de voûte de l'agglomération RUN, le RER, et plus particulièrement la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, financée dans le cadre du Programme de développement stratégique (PRODES) 2035 et par une participation cantonale, donne corps à cette agglomération multipolaire et la concrétise en divisant par deux le temps de parcours entre ces deux centres urbains par rapport à la situation actuelle. Cette liaison contribue à agrandir les bassins de vie et offre une réelle alternative au transport individuel motorisé pour les pendulaires notamment.

Le projet d'agglomération RUN (quatrième génération) est ainsi une pièce à part entière de la stratégie cantonale en matière de mobilité « Neuchâtel Mobilité 2030 » soutenue par le gouvernement et la population neuchâteloise. C'est un instrument de planification concrétisant la perception d'un territoire cantonal unique et intégré dans des espaces plus vastes. Il contribue au développement économique et démographique voulu par le Conseil d'État pour le canton de Neuchâtel, à travers son plan directeur cantonal adopté par le Conseil d'Etat en mai 2018, approuvé par le Conseil fédéral en février 2019. Les deux instruments sont coordonnés et les mesures A + B du PA4 RUN font l'objet d'une adaptation partielle du PDC. En charge du pilotage opérationnel du projet d'agglomération RUN, l'Association RUN reste à votre entière disposition par son directeur, M. Daniel Grassi Pirrone (032 889 46 82 ou [daniel.grassipirrone@ne.ch](mailto:daniel.grassipirrone@ne.ch)) pour toute question ou démarche complémentaire relative à notre projet d'agglomération.

En vous souhaitant bonne réception du dossier, nous vous prions de croire, Madame la directrice, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 25 août 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND



Annexes : rapport final et ses annexes